

Berne, début décembre 2016

## Mise au concours des Prix des médias 2017

L'année prochaine, la Fondation bernoise pour la Radio et la Télévision attribuera pour la 28<sup>ème</sup> fois ses Prix des médias, qui récompensent des prestations de qualité de journalistes radio et télé.

### Dotation

La dotation totale s'élève à 15 000 francs. Le Conseil de fondation détermine le montant des différents prix attribués et peut, si nécessaire, adapter la dotation totale. La Fondation se propose d'attribuer les prix suivants (cf. conditions de participation) :

- Prix Passerelle (encouragement de la compréhension entre la Suisse romande et la Suisse alémanique)
- Prix de la radio
- Prix de la télévision

### Jury

Les émissions de radio et de télévision présentées sont évaluées par un jury composé de personnalités appartenant au Conseil de fondation et aux médias suisses.

### Conditions de participation

La Fondation récompense des émissions de radio et de télévision de grande qualité. Peuvent concourir les sujets qui ont été diffusés à la radio ou à la télévision en 2015 et 2016 et qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- ils abordent un thème ayant trait aux cantons de Berne, de Fribourg ou du Valais ; ou
- ils contribuent à la compréhension entre la Suisse francophone et la Suisse germanophone ; ou
- ils traitent une question d'actualité répondant à l'un des deux critères ci-dessus dans le cadre d'une émission d'information.

### Format et dépôt des candidatures

Les émissions de radio et de télévision doivent être enregistrées dans un format courant (MP3, MP4, etc.) et mises à disposition sur un service de partage de fichiers en ligne comme Dropbox, weTransfer, myDrive ou Swisscom myCloud. Le lien vers le fichier est à envoyer à l'adresse : [info@bernerstiftung.ch](mailto:info@bernerstiftung.ch). Il est également possible de communiquer par courriel à la Fondation un lien permanent.

Le courriel indiquera le titre, le média et la date de diffusion du sujet ainsi que le nom et l'adresse de l'auteur-e.

La Fondation souhaite recevoir pour chaque émission une documentation écrite (fichier Word ou PDF) qui fournit au jury des informations sur le contexte de l'émission (textes de présentation et de conclusion de l'animateur, genèse de l'émission, etc.), en précisant le nom et l'adresse de l'auteur ainsi que le média ayant diffusé le sujet.

*Adresse:* Berner Stiftung für Radio und Fernsehen, Geschäftsstelle  
Postfach 665 | 3000 Bern 8 | [info@bernerstiftung.ch](mailto:info@bernerstiftung.ch)

*Délai de dépôt :* **Mardi 31 janvier 2017**

*Remise des prix :* Jeudi 18 mai 2017, à 18h30, au Radio Studio de la SRF à Berne.

### Information des lauréats

Les personnes récompensées seront informées personnellement à la mi-avril 2017.

Pour en savoir plus sur la Fondation Bernoise pour la Radio et la Télévision : [fondationbernoise.ch](http://fondationbernoise.ch)

